



Brevet de Technicien Supérieur Agricole

AMENAGEMENTS PAYSAGERS

BTSA AP - Niveau III

Diplôme du Ministère de l'Agriculture

Conditions d'entrée

Avoir moins de 26 ans.
Avoir obtenu un diplôme de niveau IV (Baccalauréat scientifique, technologique, professionnel)

Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise de ce

Recrutement

Préinscription en ligne sur www.cfa-piemont-pyrenees.fr
ou demander une fiche d'inscription.

L'entrée en formation ne peut se faire qu'après la signature du Contrat d'apprentissage.

Métiers visés ou poursuite d'études

Travailler comme responsable de chantier, technico-commercial, technicien supérieur en bureau d'études, responsable des aménagements paysagers, technicien supérieur dans un service de recherche, développement et formation.

Poursuivre ses études en

- licence professionnelle,
- école nationale supérieure d'architecture et du paysage
- école d'ingénieur,
- université,
- faire un second BTSA en un an
- un certificat de spécialisation.

Objectifs de la formation

Obtenir un niveau III

Permettre à des jeunes d'acquérir des compétences professionnelles et des savoirs-faire pour exercer un métier dans ce secteur d'activité.

Permettre à des jeunes d'élaborer un projet professionnel à l'issue de leur formation.

Avoir une connaissance du monde professionnel grâce à l'alternance en entreprise.

Organisation de la formation

Deux années en alternance : 42 semaines de cours au CFA + 62 semaines en entreprise dont 10 semaines de congés payés.

Contenu

Enseignement Général	Enseignement Professionnel
Organisation économique, sociale et juridique	Traitement des données
Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentaion	Technologies de l'information et du multimédia
Langue Vivante	Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
Education physique et sportive	Connaissance et gestion des végétaux
	Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
	Gestion technico-économique de chantiers
	Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
	Accompagnement au projet personnel et professionnel
Module d'Initiative Locale : Mobilité internationale	

Modalités d'évaluation

Contrôle en Cours de Formation (CCF) durant les 2 ans de formation plus les épreuves terminales écrites et orales.

La moyenne exigée au total pour l'obtention du diplôme est de 10/20 dont 09/20 aux épreuves terminales.

Nous contacter :

Centre de Formation d'Apprentis Agricole
Piémont-Pyrénées

UFA DE TARBES
59 route de Pau
65000 TARBES

Tél : 05.62.93.67.51
tania.auclair@educagri.fr



